



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

**Intervenante Sociale en  
Commissariat et Gendarmerie**

## **Montbéliard**

### **ISCG Montbéliard**

Stéphanie Thiery

06 80 44 63 82

[stephanie.thiery@france-victimes.fr](mailto:stephanie.thiery@france-victimes.fr)

15 rue de la Petite Hollande

25200 Montbéliard



---

## SOMMAIRE

<b>Les missions</b>	<b>3</b>
<b>L'année en revue</b>	<b>4</b>
<b>Les entretiens</b>	<b>5</b>
<b>Les bénéficiaires</b>	<b>6</b>
<b>Les chiffres clés</b>	<b>7</b>
<b>Focus sur une situation</b>	<b>8</b>
<b>Les brèves 2023</b>	<b>9</b>
<b>Évolutions</b>	<b>10</b>

# LES MISSIONS

L'intervention sociale en commissariat et en gendarmerie s'inscrit dans le cadre de la politique publique de prévention de la délinquance, de lutte contre la récidive, de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes et aux personnes en difficulté. Conformément à l'article L 121-1-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), il s'agit d'un dispositif d'action sociale qui se distingue de l'aide aux victimes pour laquelle il vient en complémentarité.

Voici une explication des principales missions de l'Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) :

## **1. Accueil et écoute active :**

L'ISCG accueille et écoute activement les personnes en difficulté qui se présentent dans les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie. Son rôle est d'évaluer la nature de leurs besoins sociaux révélés dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre.

## **2. Intervention sociale de proximité :**

Face à des situations de crise ou d'urgence, l'ISCG intervient socialement de manière proche et immédiate pour fournir un soutien approprié au demandeur.

## **3. Repérage précoce des situations de détresse sociale :**

Elle participe activement au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation de la situation.

## **4. Information et orientation :**

Elle informe et oriente les personnes vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun, en travaillant en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux des centres médico-sociaux.

## **5. Accompagnement limité dans la durée :**

Suite à une évaluation de la situation des personnes, elle met en œuvre un accompagnement social limité dans la durée pour les aider à surmonter leurs difficultés.

## **6. Facilitation du dialogue inter-institutionnel :**

Elle facilite le dialogue inter-institutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative afin de favoriser une approche holistique dans le traitement des problématiques sociales.



En résumé, l'ISCG agit comme un pont entre les individus en situation de vulnérabilité et les services sociaux, contribuant ainsi à la prévention de la délinquance, à la protection des victimes, et à l'aide aux personnes en difficulté dans le ressort du Tribunal Judiciaire de Montbéliard.

L'ISCG accompagne également des personnes:

- rencontrant des différends liés à la garde des enfants
- en situation de conflits conjugaux ou en séparation difficile
- isolées en difficulté sociale
- confrontées à des différends de voisinage sans violence.

---

## L'ANNÉE EN REVUE

### ***Nombre de dossiers traités***

En 2023, l'intervenante sociale a réalisé 661 entretiens à destination de 546 bénéficiaires.

Si la plupart des personnes accompagnées n'ont eu besoin que d'une seule rencontre avec l'ISCG, certaines situations ont nécessité un suivi d'une plus longue durée.

### ***Répartition***

208 dossiers émanent du groupement de gendarmerie de Montbéliard et 302 du commissariat de police.

### ***Information préoccupante***

L'ISCG de Montbéliard a été amenée à saisir 12 fois la cellule de recueil des informations préoccupantes du Département pour signaler des situations en 2023.

# LES ENTRETIENS



Les entretiens d'aide individuelle sont réalisés sur différents sites :

- 66 entretiens à la brigade d'Étupes
- 36 entretiens sur la commune de Maîche
- 31 entretiens à la communauté de brigade de L'Isle sur le Doubs
- 30 entretiens à la gendarmerie de Pont-de-Roide-Vermondans
- 18 entretiens à la brigade territoriale autonome de Bavans
- 28 entretiens à la brigade de Bethoncourt
- 302 entretiens au commissariat de Police de Montbéliard.

# LES BÉNÉFICIAIRES

L'intervenante sociale a rencontré 546 bénéficiaires.

Seulement 51 personnes étaient préalablement connues des services sociaux.

Ce constat positionne le travailleur social comme l'un des premiers interlocuteurs dans le repérage précoce de familles en difficulté sociale et/ou relationnelle.

Sur les **546** bénéficiaires,

**532** sont des victimes

**14** sont mis en cause.

**85% des victimes rencontrées sont des femmes** soit 475 victimes.

La tranche d'âge majoritaire est celle des 26-50 ans.



Illustration et conception graphique Stéphanie DURBIC

# LES CHIFFRES CLÉS

Principales catégories d'infractions rencontrées dans les dossiers traités par l'ISCG :

<b>Violences physiques</b>	<b>292</b>
<b>Violences psychologiques</b>	<b>83</b>

90% des faits de violence portés à la connaissance de l'ISCG se produisent dans un contexte familial où l'agresseur est un conjoint, un ex-conjoint ou un membre de la famille.

<b>Harcèlement</b>	<b>104</b>
<b>Agressions sexuelles</b>	<b>8</b>

Les victimes rencontrées par l'ISCG qui ont subi des faits d'agression sexuelle étaient exclusivement des femmes.

**Répartition des personnes accompagnées par l'ISCG en fonction de leur âge et de leur sexe :**

<b>Femmes</b>		<b>Hommes</b>	
Mineures	10	Mineurs	6
18-25 ans	89	18-25 ans	10
26 – 60 ans	367	26 – 60 ans	48
+ de 60 ans	9	+ de 60 ans	7

## FOCUS SUR UNE SITUATION

Dans le cadre de sa pratique, l'intervenante sociale est amenée à aborder une pluri-diversité de situations. Il a été choisi de vous présenter une situation de violence conjugale.

### **Exemple de Laura :**

*Pour préserver l'anonymat, l'identité de la victime a été modifiée.*

Laura, une jeune femme d'une vingtaine d'années, se présente au commissariat afin d'évoquer des difficultés conjugales.

Depuis l'arrivée de leur enfant, des tensions ont émergé au sein du couple. De plus, Laura est en période de sevrage, ce qui affecte son état de santé.

La situation s'est aggravée, des insultes, des menaces ont été proférés par son compagnon qui a également brisé du verre dans le logement. La police est intervenue au domicile.

Le lendemain matin Laura vient s'informer suite à l'intervention (obligation d'un dépôt de plainte ou non). En effet, régulièrement les victimes ressentent le besoin de partager leur situation « victimisante » et souhaitent que le commissariat garde une trace écrite des faits « au cas où », sans pour autant déposer plainte.

Laura se dévalorise et estime mériter ce qui lui arrive. Elle a des antécédents familiaux et sociaux qui ont sans doute participé à cet état d'esprit : foyers d'accueil, arrêt de l'école, parcours d'addiction, sans domicile fixe. Son passé l'empêche de se respecter et d'identifier les limites de l'acceptable dans son couple.

L'ISCG lui explique les différentes aides dont elle peut disposer si elle le souhaite. C'est la base du principe de la libre adhésion.

- Hébergement : appel au 115 et proposition de relogement à l'hôtel avant d'intégrer un appartement temporaire dès que disponible.
- Ressources financières : mise à jour de son dossier CAF (déclaration enfant à charge, parent isolé), demande de l'aide universelle d'urgence, demande de complémentaire santé solidaire auprès de la CPAM, orientation auprès de l'assistante sociale de secteur pour bénéficier de bons alimentaires...
- Aide au quotidien : orientation vers la protection maternelle et infantile, et vers un service de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (ALTAU).
- Projet professionnel : orientation auprès de la mission locale dans le but de définir son projet professionnel.
- Mobilité : mise en relation avec le garage solidaire « La Roue de Secours » qui propose des locations de voiture à prix modérés pour les personnes dans le besoin.

La situation de Laura a demandé une coordination d'un point de vue social, juridique et psychologique, notamment dû à l'état de grande détresse dans laquelle elle se trouvait.

## Collaboration

La collaboration entre différents acteurs de l'intervention sociale est cruciale pour assurer une assistance complète aux bénéficiaires.

En règle générale, les ISCG sont salariés du Département dans lequel ils interviennent. Dans le Doubs, les deux ISCG sont salariés des associations France Victimes (25 et NFC). Ceci permet un partenariat fluide avec les autres intervenants des associations : psychologues, juristes, secrétaires.

L'accompagnement qui en résulte est donc cohérent avec les valeurs portées par l'association France Victimes Nord Franche-Comté qui accompagne toutes les victimes d'infractions pénales quel que soit leur origine, leur sexe, leur appartenance religieuse...

## Echanges

Deux fois par an, l'Association Nationale des ISCG organise des rencontres. Ces temps permettent aux ISCG de l'Est de la France de se retrouver et de réfléchir ensemble sur leur quotidien et leurs pratiques professionnelles.

Cette année deux réunions ont eu lieu, à Dijon le 13 juin, puis à Troyes le 07 décembre.

Cette mutualisation des expériences permet :

- la transmission d'informations nationales,
- l'accueil des nouveaux ISCG du territoire,
- l'échange sur les difficultés rencontrées,
- l'échange sur des situations sociales complexes.

Madame TKACZYNSKI, coordinatrice de l'ANISCG diffuse régulièrement par mail ou en Visio des informations pertinentes sur la fonction d'ISCG. Elle reste une interlocutrice mobilisable en cas de difficultés d'exercice des missions au sein des commissariats et gendarmeries.

## Actualités

Il est important de développer et de questionner sa pratique professionnelle. Ainsi l'ISCG a également participé en 2023 à des rencontres et à des formations :

- Mai, octobre, décembre 2023 : ateliers avec Pays de Montbéliard Agglomération,
- Juin 2023 : formation sur les violences conjugales,
- Juin 2023 : rencontre avec les collègues ISCG de l'Est de la France à Dijon,
- Octobre 2023 : participation à « La nuit du droit » au Tribunal Judiciaire de Montbéliard,
- Décembre 2023 : après-midi d'information et de prévention au marché de Noël de Montbéliard, en partenariat avec le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des infections par le VIH, les hépatites et des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD) et ALTAU.

# ÉVOLUTIONS...

## Continuité de l'action :

L'année 2019 a été sans conteste l'année de la prise de conscience concernant le fléau des violences conjugales. Les mouvements militants, relayés ensuite par le Grenelle des violences conjugales, ont permis de réunir les professionnels du secteur médico-social et judiciaire pour réfléchir aux besoins dans la prise en charge des victimes.

Au cœur de ce maillage, le rôle des Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie a de nombreuses fois été considéré comme pertinent et facilitateur.

En effet, dans cette problématique, les ISCG offrent :

- Une grande disponibilité dans l'accueil physique et une qualité d'écoute. Les ISCG évaluent le risque et le danger pour et avec les personnes et définissent ainsi les situations à prendre en compte en priorité. Ils centrent par ailleurs leur attention sur le ressenti et ce qui constitue un frein pour la personne.
- Une intervention de proximité en temps réel en allant vers les personnes par une mise à disposition au plus près du temps de crise repéré. Ils se rendent disponibles au moment où s'exprime le besoin d'écoute, de soutien, de rupture de l'isolement. Cela constitue un véritable levier d'intervention pour un changement.
- Une spécialisation des ISCG permettant de réaliser une évaluation précise des formes relationnelles de violences, entre conflit et relation de domination.
- Une relation non contraignante, basée sur la libre adhésion. L'ISCG propose un contexte relationnel de rencontre sans danger pour la personne en garantissant le secret des échanges et de non-jugement. Cette méthodologie de travail permet plus facilement l'émergence de la parole et l'expression des réalités vécues. Il adopte également vis-à-vis des personnes reçues une posture rassurante et valorisante sur les compétences, notamment concernant la situation de leurs enfants. Cela permet ainsi de limiter le danger ressenti à ce sujet et d'offrir la possibilité de parler de ce qu'elles n'osent pas évoquer à d'autres professionnels. Ainsi, cette posture éthique dans un cadre d'intervention de libre adhésion et sans contrainte, permet de garantir à la personne la possibilité de décider et de choisir les moyens de mise en œuvre de sa protection.

L'ISCG est associée depuis janvier 2022 à la création du Groupe de Protection des Familles pour la Gendarmerie et de la Cellule Violence Intra Familiale du commissariat de Police de Montbéliard. Ces structures fonctionnelles concourent à la lutte contre les violences intra-familiales et ont pour vocation d'apporter une aide au traitement des situations les plus complexes. L'intervenante sociale y est intégrée en vue de favoriser les articulations et les étayages médico-sociaux nécessaires en parallèle des enquêtes.

